Mairie 63490 Egliseneuve des Liards

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/04/2023 Reçu en préfecture le 19/04/2023

ID: 063-216301457-20230407-D202310-DE

L'an deux mil vingt trois

Absent(s) représenté(s): 5

Le 07 avril à 20 heures 00. Nombre de membres :

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

Monsieur VEZON Christophe, Maire

En exercice: 11 Date de convocation: 29/03/2023.

Présent(s): 6

Présent(s): Mme BEAL, MM VEZON, CHASSAING, PIALOUX, REDON et

LACOURT

Absent(s) représenté(s): Mmes BEAUMEL (pouvoir à M CHASSAING), JOLY (pouvoir à M PIALOUX), MM BOYER (pouvoir à M LACOURT), HASLAY (pouvoir à M REDON) et MORAKIS (pouvoir à Mme BEAL)

Absent(s): /

Secrétaire de séance : Mme BEAL

Objet:

Absent(s): 0

Modification des statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

Délibération n°2023-10

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République :

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du Comité syndical de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune d'Egliseneuve des Liards adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tels qu'ils ont été présentés ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Certifié exécutoire Reçu en Sous-préfecture

Votes pour: 11 - Votes contre: 0

Publié ou notifié

Le:

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus. Au registre sont les signatures.

Affiché le 07 avril 2023.

